

Département de la Somme

N°61/2023

-----  
Arrondissement d'AMIENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----  
Communauté de Communes

Nièvre et Somme

1, allée des quarante

Parc d'Activités des Hauts du

Val de Nièvre – BP 30214

80420 FLIXECOURT

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle le chiffon rouge – Rue P.ERMENAUULT – à FLIXECOURT, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

*Etaient présents :*

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE

Mrs PINCHON, HERBETTE, MOREL, GACQUER, FOURCROY, VIGNON, DELASSUS, ALEXANDRE, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, PARMENTIER, CARLE, DELATRE, GODIN, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Tél. : 03 22 39 40 40

Fax : 03 22 39 40 41

OBJET:

Agence de développement  
et d'urbanisme du Grand  
Amiénois – Financements 2023

*Etaient absents, excusés :*

Mme CAPRON, LICOUR

Mrs LEITAO, GOURGUECHON, LEULIER, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, HENRY, BOULLET, LEBLANC D. LEBLANC JM.

Date de convocation :

05 avril 2023

Date de séance :

12 avril 2023

Date d'affichage :

17 avril 2023

M MAUGER donne pouvoir à M CARPENTIER

MME LICOUR donne pouvoir à M DELATRE

Secrétaire de séance : MME LEBRUN

\*\*\*\*\*

Membres en exercice : 55

La séance étant ouverte,

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes Nièvre et Somme à l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA).

Membres présents : 41

Vu le projet de convention de financement pour l'année 2023.

Membres votants : 43

Ouïe la proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au vendredi

de 8 heures à 12 heures

de 13 heures 30 à 18 heures

- Accepte que la Communauté de Communes Nièvre et Somme participe au budget de l'ADUGA pour l'année 2023

- Autorise Monsieur le Président à signer avec l'ADUGA la convention de financement 2023 mentionnant expressément la participation financière de la Communauté de Communes Nièvre et Somme.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



Pour extrait conforme,  
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en février préfecture le 17 avril 2023 et de sa publication le 17 avril 2023.

